



## CIRCULAIRE 3-2012

### **DIRECTEURS NATIONAUX DES PROGRAMMES AFI RVSM ET POINTS DE CONTACT GAT**

La Réunion régionale spéciale AFI (SP AFI RAN) sur la navigation aérienne tenue à Durban en Afrique du Sud entre le 24 et le 29 novembre 2008 a formulé deux recommandations, 6/7 et 6/8, concernant la création du Groupe d'action tactique de l'OACI (GAT) et des activités de surveillance et de suivi en matière de RVSM, respectivement. Le texte des deux recommandations est repris ci-dessous.

#### ***Recommandation 6/7 – Création d'un groupe d'action tactique (GAT)***

*Que:*

- a) « soit créé un Groupe d'action tactique dans la Région AFI avec les termes de référence et programme de travail énoncés à l'annexe C au rapport sur le point 6; et,*
- b) les États, en tant que question de priorité, consentent tous les efforts pour aider et à la conformité des demandes du groupe GAT. »*

#### ***Recommandation 6/8 — activités de surveillance et de suivi en matière de RVSM***

*Que les Etats membres d'AFI :*

- a) garantissent la soumission à long terme des aéronefs RVSM nationaux agréés à l'Agence régionale AFI de surveillance (ARMA) ;*
- b) assurent la fourniture d'un appui à long terme pour le programme AFI de surveillance d'altitude;*
- c) Assurent une collecte à long terme des données d'évaluation de la sécurité ;*
- d) la disponibilité du personnel pour remplir le rôle de directeurs nationaux de programmes RVSM;*
- e) la création du Groupe d'examen ARMA en 2009; et*
- f) prennent des mesures visant à réduire le grand nombre d'incidents horizontaux dans la région AFI.*

En ce qui concerne la Recommandation 6/7, il convient de noter que, lors de sa première réunion à Dakar, au Sénégal, du 15 au 16 mai 2009, le GAT a convenu que, dans l'intérêt de l'efficacité du groupe, outre ses principaux membres (Kenya, Nigeria, ATNS, ARMA, ASECNA, IATA, IFALPA, IFATCA et les représentants des bureaux du Siège régional de l'OACI et), il devrait y avoir des membres GAT par extension, comprenant les points de contact GAT désigné par chaque État ou organisation compétente.

Dans ce contexte, il a été demandé aux États de désigner un point de contact (PdC) GAT, entre autres, aux fins d'établissement de rapports, coordination et suivi des questions émanant des opérations au sein du GAT.

En ce qui concerne la Recommandation 6/8, vous êtes invité à examiner plus particulièrement le point d) de la recommandation, « mise à disposition du personnel pour remplir le rôle de directeurs nationaux des programmes RVSM. » Vous n'êtes peut-être pas sans savoir qu'ARMA exige une disponibilité continue des directeurs nationaux des programmes RVSM afin de gérer avec succès les domaines essentiels de performance qui lui sont assignés. En outre, il est impératif que ces directeurs soient agréés par leurs autorités nationales de l'aviation civile respectives pour pouvoir exécuter les tâches reflétées dans l'annexe A de la présente circulaire.

Il est important que les organismes ci-dessus (ARMA et GAT) entreprennent les missions qui leur sont assignées aussi efficacement que possible pour améliorer la sécurité du RVSM. Pour faciliter le processus de désignation, un formulaire a été joint à l'annexe B de la présente circulaire pour servir à mettre à jour les coordonnées ou soumettre le nom d'une nouvelle personne désignée.

Il est fortement recommandé qu'une personne soit désignée pour remplir les deux rôles (PdC du GAT et Directeurs nationaux de programmes ARMA) de sorte à assurer la stabilité et l'harmonisation.

Pour tout renseignement, veuillez contacter [afirma@atns.co.za](mailto:afirma@atns.co.za)

FIN